



Ville de Pecquencourt

Ville de Pecquencourt,
place du Général de Gaulle
59146 Pecquencourt

Arrêté Municipal

N° 2024/04/2128

Téléphone : 03.27.94.49.80
E-mail : mairie@pecquencourt.fr
Du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Défilé du 1^{er} mai 2024

Le Maire de la Commune de PECQUENCOURT
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code de la Route,
Considérant que pour le bon déroulement du défilé du 1 mai 2024, une sécurisation de la manifestation sera encadrée par le service de la Police Municipale et les services technique de la commune de PECQUENCOURT.
La déambulation se fera de la manière suivante.

Arrête

ARTICLE I :

Afin de sécuriser le cortège du défilé du 1 mai 2024, il empruntera les axes suivants :

- Rassemblement Rue GUSTAVE BOULIEZ (face au n°120 de la rue)
- Rue JULES GUESDE
- Rue LOUISE MICHEL
- Rue du BEFFROI
- Rue Gustave COLIEZ
-

Le début du défilé est à 11h15 et se terminera après le dépôt de gerbe.

ARTICLE II :

Le cortège fera un dépôt de gerbe sur le monument au mort derrière l'église.

ARTICLE III :

La sécurisation du défilé sera encadrée par le véhicule des services technique en début de cortège, la Police Municipale fermera le défilé.

ARTICLE IV :

Les services de police ainsi que les services techniques de la ville, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. Il sera affiché 48h avant la manifestation afin d'en avertir la population de la gêne occasionnée.

Fait à PECQUENCOURT, le 19 avril 2024

Le Maire
Joël PIERRACHE

